



**Réforme des retraites Macron ou comment être obligé de travailler plus longtemps.  
La preuve par les chiffres !**

Tous ces tableaux sont issus directement du rapport Delevoy, publié en juillet 2019 (page 122 et suivantes). Comme vous pourrez vous en rendre compte, pour toucher une retraite identique, si la réforme Macron devait être mise en place, il faudra au moins travailler 4 ans de plus qu'avec le système actuel (sinon perdant à coup sûr). Et encore, à condition que la valeur d'achat du point reste stable, ce qui n'est nullement indiqué dans le rapport Delevoy, d'autant que la part dédiée au financement des retraites doit rester à 18 % du PIB alors que le nombre de retraités va continuer d'augmenter .  
**Des simulations faite par des organismes privés sont encore plus alarmantes !!**

Cas-type d'une salariée au SMIC.

Leila est née en 1980 et a commencé sa carrière à 22 ans comme assistante de direction dans une entreprise de travaux publics. Tout au long de sa carrière dans le privé, elle est rémunérée au SMIC.  
Dans le système actuel, Leila est affiliée au régime général pour sa retraite de base et au régime de l'AGIRC-ARRCO pour sa retraite complémentaire de salariée du privé.

Système actuel	Système universel
<p>En partant à la retraite à 62 ans, âge légal de départ, Leila percevrait une retraite nette de <b>894 euros</b> par mois, ce qui représente 59,1% de son dernier salaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En partant à 64 ans, Leila percevrait une retraite nette de <b>1 065 euros</b> par mois, ce qui représente 68,6% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 66 ans, Leila percevrait une retraite nette de <b>1 234 euros</b> par mois, ce qui représente 77,4% de son dernier salaire.</li> </ul>	<p>.En partant à la retraite à 62 ans, âge légal de départ, Leila devrait percevoir une retraite nette de <b>881 euros</b> par mois, ce qui représente 58,0% de son dernier salaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En partant à 64 ans, Leila devrait percevoir une retraite nette de <b>1 065 euros</b> par mois, ce qui représente 68,3% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 66 ans, Leila devrait percevoir une retraite nette de <b>1 459 euros</b>, soit 91,2% de son dernier salaire. Elle bénéficie en effet du minimum de retraite.</li> </ul>

Cas-type au salaire moyen

Marine est née en 1980 et a commencé sa carrière à 22 ans, en tant que développeuse web dans une entreprise. Tout au long de sa carrière, elle est rémunérée au salaire moyen par tête observé par année.  
Dans le système actuel, Marine est affiliée au régime général pour sa retraite de base et au régime de l'AGIRC-ARRCO pour sa retraite complémentaire de salariée du privé.

Système actuel	Système universel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En partant à la retraite à 62 ans, âge légal de départ, Marine percevrait une retraite nette de <b>1 751 euros</b> par mois, ce qui représente 54,1% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 64 ans, Marine percevrait une retraite nette de <b>2 090 euros</b> par mois, ce qui représente 62,9% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 66 ans, Marine percevrait une retraite nette de <b>2 428 euros</b> par mois, ce qui correspond à 71,2% de son dernier salaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En partant à la retraite à 62 ans, âge légal de départ, Marine devrait percevoir une retraite nette de <b>1 710 euros</b> par mois, ce qui représente 52,6% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 64 ans, Marine devrait percevoir une retraite nette de <b>2 069 euros</b> par mois, ce qui représente 62,0% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 66 ans, Marine devrait percevoir une retraite nette de <b>2 468 euros</b>, ce qui représente 72,1% de son dernier salaire.</li> </ul>

Cas type du non-cadre à carrière continue.

Thomas est né en 1980 et a commencé sa carrière à 22 ans dans une agence de graphisme. Au début de sa carrière, Thomas est graphiste et perçoit un salaire brut égal à 1 394 euros (salaire moyen du premier tiers de la distribution des salaires chaque année). Il poursuit ensuite sa carrière sans interruption jusqu'à son départ en retraite et perçoit en fin de carrière un salaire brut de 2 895 euros.

Système actuel	Systeme universel
<p>En partant à la retraite à 62 ans, âge légal de départ à la retraite, Thomas percevrait une retraite nette de <b>1 576 euros</b> par mois, ce qui représente 52,9% de son dernier salaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En partant à 64 ans, Thomas percevrait une retraite nette de <b>1 888 euros</b> par mois, ce qui représente 61,8% de son dernier salaire</li> <li>• En partant à 66 ans, Thomas percevrait une retraite de <b>2 197 euros</b> par mois, ce qui représente 70,0% de son dernier salaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En partant à la retraite à 62 ans, âge légal de départ à la retraite, Thomas devrait percevoir une retraite nette de <b>1 512 euros</b> par mois, ce qui représente 50,6% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 64 ans, Thomas devrait percevoir une retraite nette de <b>1 833 euros</b> par mois, ce qui représente 59,7% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 66 ans, Thomas devrait percevoir une retraite nette de <b>2 191 euros</b>, soit 69,6% de son dernier salaire.</li> </ul>

Cas type – adjoint administratif

Julien est né en 1980 et a commencé sa carrière à 22 ans dans la fonction publique en tant qu'adjoint administratif. Tout au long de sa carrière, Julien travaille dans la fonction publique et est rémunéré au régime indemnitaire des adjoints administratifs. Julien perçoit des primes, qui représentent 10 à 15% de sa rémunération.

Système actuel	Système universel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En partant à la retraite à 62 ans, âge légal de départ à la retraite, Julien percevrait une retraite nette de <b>1 144 euros</b> par mois, ce qui représente 55,4% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 64 ans, Paul percevrait une retraite nette de <b>1 346 euros</b> par mois, ce qui représente 64,7% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 66 ans, Paul percevra une retraite de <b>1 545 euros</b> par mois, ce qui représente 73,6% de son dernier salaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En partant à la retraite à 62 ans, âge légal de départ à la retraite, Julien devrait percevoir une retraite nette de <b>1 091 euros</b> par mois, ce qui représente 53,8 % de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 64 ans, Julien devrait percevoir une retraite nette de <b>1 317 euros</b> par mois, ce qui représente 64,4% de son dernier salaire.</li> <li>• En partant à 66 ans, Julien devrait percevoir une retraite nette de <b>1 566 euros</b>, soit 76,1% de son dernier salaire.</li> </ul>